

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans tous les états-majors il s'élève les plaintes les plus vives sur les mauvais services que rendent les journaux, en publiant des nouvelles militaires qui font connaître à l'ennemi un grand nombre de choses qui devraient être gardées secrètes. Si les circonstances devenaient sérieuses, il faut espérer qu'il serait pris des mesures pour que la presse ne nuise pas aux opérations militaires.

Il a été envoyé à toutes les divisions, par l'autorité militaire supérieure, une petite brochure contenant l'extrait des nouveaux règlements d'exercice sur la *formation du carré*. Cet extrait comprend depuis l'art. 70 à l'art. 82.

Les trois tribunaux de brigade de la 1^{re} division ont été composés comme suit :

PREMIÈRE BRIGADE.

Juges : Commandant *Paschoud*, d'Echallens (Vaud).

Aide-major *Robadey*, de Romont (Fribourg).

Suppléants : Lieutenant *Diodati*, de Genève.

Aide-major *Carrard*, de Bottens (Vaud).

DEUXIÈME BRIGADE.

Juges : Commandant *Grandjean*, d'Yverdon (Vaud).

Capitaine *Schaub*, de Genève.

Suppléants : Major *Scheiterberg*, de Genève.

Capitaine *Stockalper* (Valais).

TROISIÈME BRIGADE.

Juges : Commandant *Amaker*, de St-Maurice (Valais).

Major *Piaget*, de Neuchâtel.

Suppléants : Capitaine d'état-major *Morand*, de Martigny (Valais).

(Vacat.)

Dans sa séance du 30 décembre 1856, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. *Masson*, Ferdinand, à Grandson, sous-lieutenant de dragons n° 1. — M. *Jotterand*, Louis, à Bière, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 3. — M. *Genet*, Isaac, à Bex, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2^{me} arrondissement. — M. *Chablaix*, Eugène, à Ormont-dessous, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. *Buffat*, Henri, à Bex, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2^{me} arrondissement. — M. *Bujard*, Marc, à Lutry, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 3^{me} arrondissement. — M. *Perey*, François, à Cossonay, lieutenant de mousquetaires n° 2

d'élite du 7^{me} arrondissement. — M. *Devenoge*, François, à Dizy, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Nicole*, Jules, à Collombier, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Ogay*, Henri, à Aubonne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4^{me} arrondissement.

Du 5 janvier : M. *Gloor*, Charles-Isaac, à Mézières, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement. — M. *Gaudard*, Henri, à Bioley-Orjulaz, lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5^{me} arrondissement. — M. *Comtesse*, George, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 4. — M. *Brélaz*, George, à Lutry, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 5. M. *Borgeaud*, François, à Pully, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc n° 2. — M. *Davall*, Alfred, à Vevey, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc n° 1. M. *Gachet*, Samuel, à Bioley-Orjulaz, premier sous-lieut. d'artillerie de position. — M. *Desplands*, François, à Cossonay, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 7^{me} arrondissement. — M. *Pachoud*, Charles, à Vevey, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1^{er} arrondissement.

Du 6 courant : M. *Ruffy*, Louis, Frédéric à Lutry, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 4 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Duflon*, François-Louis, à Riez, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Henniger*, Henri, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3^{me} arrondissement. — M. *Bachmann*, Henri, à Lausanne, sous-lieutenant de dragons n° 2. — M. *Cuerel*, Marc-Henri, à Villars-Ste-Croix, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7^{me} arrondissement.

Du 7 courant : M. *Redard*, Charles, à Echandens, second sous-lieutenant d'artillerie de position. — M. *Curchod*, Edouard, à Lausanne, second sous-lieutenant de train de parc n° 2. — M. *Mettraux*, Jean-Pierre, à Orbe, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. *Jaccard*, Charles, à Ste-Croix, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite. — M. *Perrin*, Victor, à Lausanne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 8^{me} arrondissement. — M. *Favre*, Louis, à Lucens, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8^{me} arrondissement.

Du 9 janvier : M. *Lugrin*, François-Jean-Baptiste, au Lieu, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. le ministre *Duplan*, à Lausanne, aumônier près le bataillon n° 50 fédéral.

Du 10 courant : M. *Roche*, Henri-Louis, à Montreux, médecin-capitaine, attaché au bataillon n° 50 fédéral. — M. *Gay*, François-Louis, à Aigle, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1. — M. *Buxcel*, Constant, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 2. — M. *Blondel*, Victor, à Crissier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Besson*, Elizée, à Vuarrens, capitaine de mousquetaires n° 4. d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. *Valloton*, Alfred, à Vallorbes, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5^{me} arrondissement.